

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement
du sergent Guillaume PISTRE du
CIS MURAT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU les certificats médicaux plaçant le sergent Guillaume PISTRE en
arrêt de maladie du 04/03/15 au 30/06/15,

CONSIDERANT que le sergent Guillaume PISTRE présente un arrêt
supérieur à 90 jours consécutifs,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sergent Guillaume PISTRE, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de
MURAT, est suspendu d'office, du 4 mars 2015 au 30 juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



A Albi le : 18 JUIN 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT